



Haut Pays
SERANON

Vallis Bona
VALBONNE

Saint Vallier
SAINT-VALLIER-DE-THIEY

Tocqueville
GRASSE

Amiral
GRASSE

EVALUATION INITIALE AUX PERMIS DEUX ROUES A1 ET A2 SUR VEHICULE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie A1 ou A2.

Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.

Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie A1 ou A2,
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Délais d'accès à l'évaluation : Environ 15 jours à compter de la signature du Contrat sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » du CCS « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Secrétaire joignable par téléphone ou par mail.

MOYENS D'EVALUATION

- Évaluation réalisée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec un véhicule moto école, sur piste.
- Fiche d'évaluation initiale moto.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Aucun.

THEMES D'EVALUATION

Évaluer son niveau :

- d'expérience en conduite.
- de motivation,
- de connaissance des organes de la moto,
- de pratique de la conduite (demi-tour, départs/arrêts, tourner, freiner, changer de vitesses...).

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.

SANCTION VISEE

Le fiche d'évaluation initiale « moto » fait apparaître :

- les notes obtenues par critères,
 - le score total,
 - le nombre d'heures de formation proposé,
 - le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
- Il sera annexé au contrat.

Organisme agréé (Cf. site : www.ecf.asso.fr/Auto-ecole/grasse/ECF-VALLIS-BONA-VALBONNE)

EFFECTIFS

Une personne véhicule (évaluation individuelle).

HORAIRES

Cf. site : www.ecf.asso.fr/Auto-ecole/grasse/ECF-VALLIS-BONA-VALBONNE.

DUREE DE LA PRESTATION

Environ 1 heure.

AUTO-ECOLE VALLIS BONA

1 place de la Vignasse
06560 VALBONNE
Agrément : E1100606690
04 93 12 94 76

contact@autoecolevallisbona.fr
bureau ouvert
lundi au vendredi 15h-19h
samedi 10h-12h

AUTO-ECOLE DE SAINT VALLIER

8 avenue Gaston De Fontmichel
06460 SAINT VALLIER DE THIEY
Agrément : E1700600180
04 93 70 23 76

contact@autoecolesaintvallier.fr
bureau ouvert
lundi au vendredi 15h-19h
samedi 10h-12h

AUTO-ECOLE DU HAUT PAYS

4 rue de la Mairie
06750 SERANON
Agrément : E1200606770
04 93 70 23 76

contact@autoecolehautpays.fr

ECF TOCQUEVILLE

5 traverse du Moulin de Brun
06130 GRASSE
Agrément : E2200600050
04 93 09 35 69

tocqueville@ecfgrasse.fr
bureau ouvert
lundi mardi jeudi vendredi 14h-18h
samedi 10h-12h

ECF AMIRAL

41 avenue Mathias Duval
06130 GRASSE
Agrément : E2200600040
04 93 36 13 49

amiral@ecfgrasse.fr
bureau ouvert
mardi au vendredi 14h-18h
samedi 10h-12h